



Chèque énergie Lutter contre le non- recours *Ensemble mobilisons-nous*

Webinaire animé par :

Françoise Thiebault

Représentante des consommateurs
au Conseil Supérieur de l'Énergie (CSE)

Membre du Conseil d'administration de l'Udaaf de Paris
Secrétaire générale des AFL Paris

Le chèque énergie 2024 :

c'est **maintenant** que ça se
passe

Il reste jusqu'au 31 décembre pour demander son chèque énergie ou la réévaluation de son montant à la hausse...

Pour près d'un million de ménages (= personnes vivant dans un même logement).

Pour rappel le **montant du chèque énergie** est compris **entre 48 € et 277 €** chaque année, et la **démarche en ligne prend entre 10 et 15 minutes**.

En faites-vous partie et si oui comment faire cette démarche ?



Nous vous l'expliquons dans cette présentation.

Dans quels cas dois-je faire une démarche ?

Je n'ai pas reçu de chèque énergie en 2023 mais ma situation financière ou familiale de 2022 a changé (diminution des revenus ou augmentation du nombre de personnes dans le logement)



Il est possible que j'aie droit à un chèque énergie cette année et dans ce cas je dois le demander.

J'ai reçu un chèque énergie en 2023, mais entre 2021 et 2022 mes revenus ont baissé ou le nombre de personnes dans mon logement a augmenté.



Il est possible que le montant de mon chèque soit sous-évalué et dans ce cas je peux demander la correction de son montant.

Exemples : Un couple avec 2 enfants et 20 000 € de revenu fiscal annuel a droit à un chèque énergie de 76 €. Une personne vivant seule et ayant 9000 € de revenu fiscal annuel a droit à un chèque énergie de 48 €.

Pour connaître votre éligibilité, voici le lien vers le simulateur : <https://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/eligibilite>

PRATIQUEMENT, COMMENT ÇA SE PASSE ?

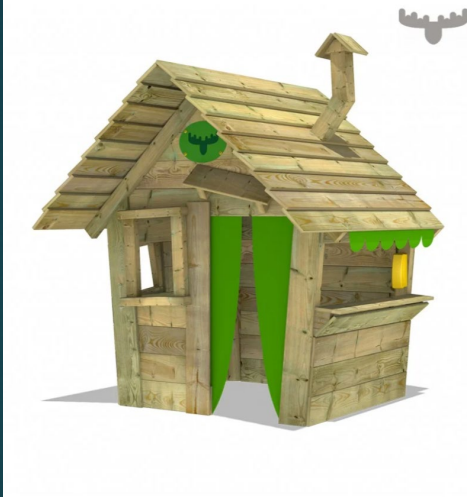
3 notions de base

:

1 LOGEMENT = 1 CHEQUE ENERGIE

Le logement est lié à la notion de **MENAGE**

1 déclaration de revenus = 1 foyer fiscal



- ✓ Ce ménage c'est **l'ensemble des personnes qui vivent dans ce logement**, quel que soit le lien entre elles.
- ✓ Pour faire la demande en ligne, il ne peut pas y avoir plus de deux déclarations de revenus dans le ménage, c'est-à-dire pas plus de 2 foyers fiscaux.
- ✓ On peut aussi demander son chèque à partir d'un formulaire papier !

Etapes à suivre pour faire ma demande

Si j'ai un ordinateur
ou un smartphone



Je vais sur le site <https://chequeenergie2024.asp-public.fr/chqnrj2024/>, et je charge plusieurs documents en faisant attention aux pièges qui empêcheraient le traitement de ma demande → Le détail est aux slides 5 à 11.

Si je n'ai pas
d'ordinateur ni de
smartphone



Je demande à quelqu'un de m'imprimer le document à l'adresse https://chequeenergie.gouv.fr/cms/api/uploads/Formulaire_2024.pdf (avec mêmes pièces justificatives) et je fais attention à appeler le numéro gratuit 0 805 204 805 qui créera un numéro pour ma demande. → Le détail est aux slides 12 à 14.

Si j'ai besoin de
quelqu'un pour
m'aider à faire cette
demande



Je vais dans une maison France Services, ou je me rapproche d'une association qui peut m'accompagner.

PRATIQUEMENT, COMMENT ÇA SE PASSE ?

Si j'ai un ordinateur
ou un smartphone

JE FAIS LA DEMANDE DE CHEQUE ENERGIE EN LIGNE POUR 1 FOYER FISCAL
(comprenant toutes les personnes inscrites sur la même déclaration de revenus) :

J'AI BESOIN DE 3 DOCUMENTS AU FORMAT NUMERIQUE :

- **Une pièce d'identité en cours de validité** : les 2 côtés de ma carte d'identité (française ou européenne, ou titre de séjour photocopiés ensemble sur le verso d'un document), passeport,
- **l'avis d'imposition 2022 de ce foyer fiscal** au même nom et à la même adresse indiquant le numéro fiscal,
- **Une facture d'énergie de moins de 3 mois**, au même nom et à la même adresse que l'avis d'imposition, ou une attestation récente de contrat de mon fournisseur si par exemple je suis mensualisé

CES 3 DOCUMENTS DOIVENT AVOIR UN NOM IDENTIQUE ET UNE ADRESSE IDENTIQUE !

PRATIQUEMENT, COMMENT ÇA SE PASSE ?

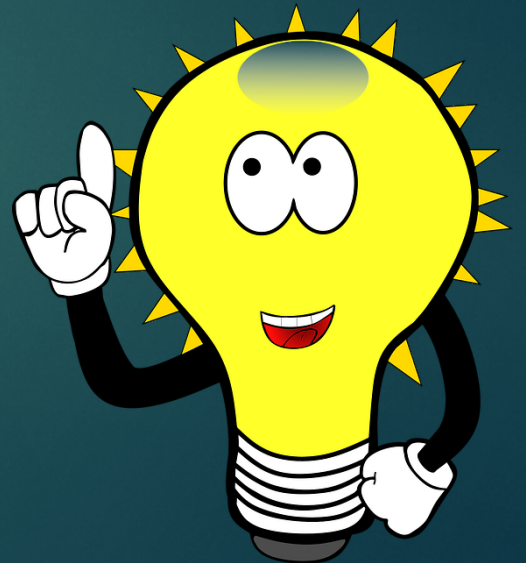
Si j'ai un ordinateur
ou un smartphone

JE PEUX AJOUTER UN DEUXIEME FOYER FISCAL

SI UNE PERSONNE AYANT DECLARE SEPAREMENT SES REVENUS 2022 habitait dans mon logement au 31 décembre 2022.

J'AI BESOIN DE :

- Son numéro fiscal,
- Les noms, prénom et date de naissance de cette personne
- Son justificatif d'identité



PRATIQUEMENT, COMMENT ÇA SE PASSE ?



Si j'ai un ordinateur
ou un smartphone



LES PIEGES A EVITER

POUR QUE LA DEMANDE NE SOIT PAS REJETEE

- ❑ La pièce d'identité doit être sur 1 seul document, qui présente le recto et le verso de la carte nationale d'identité ou du titre de séjour,
- ❑ La pièce d'identité doit être en cours de validité (bien vérifier la date)
- ❑ La date de la facture ou le justificatif de contrat d'énergie doit dater de moins de 3 mois
- ❑ Le nom/prénom/ adresse de la facture d'énergie doivent être identiques à ceux du demandeur
- ❑ Les documents doivent être bien lisibles

CES PIEGES SONT CEUX QUE SIGNALE LA PLATEFORME DE TRAITEMENT DES DEMANDES

PRATIQUEMENT, COMMENT ÇA SE PASSE ?

Si j'ai un ordinateur
ou un smartphone

avant le 31 décembre 2024 :

JE VERIFIE MON ELIGIBILITE AVEC LE SIMULATEUR TROUVE SUR LE SITE

<https://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/eligibilite>

J'AI BESOIN D'AVOIR AVEC MOI MON
AVIS D'IMPOSITION 2022

JE VERIFIE MON ELIGIBILITE

Informations concernant le logement

Je connais mon numéro fiscal

☒ Oui
☐ Non

Je connais mon numéro fiscal

Numéro fiscal: ⓘ

*

Saisissez les caractères affichés dans l'image ou bien cliquez sur l'icône du code audio et saisissez les caractères que vous entendez.

*

PRATIQUEMENT, COMMENT ÇA SE PASSE ?

Si j'ai un ordinateur
ou un smartphone

- **SI JE SUIS ELIGIBLE**, JE VAIS SUR LE SITE : <https://chequeenergie2024.asp-public.fr/chqnrj2024>
- POUR FAIRE MA DEMANDE EN LIGNE, JE CLIQUE SUR LE LIEN : [Chèque énergie - campagne 2024](#)
- PUIS JE CLIQUE SUR FAIRE UNE DEMANDE DE CHEQUE ENERGIE 2024 (voir ci-dessous)

Je souhaite...



Faire une demande de chèque énergie 2024

- Je n'ai pas reçu de chèque énergie 2024, je souhaite en faire la demande.
- J'ai reçu un chèque énergie 2024 mais je souhaite faire une demande de réévaluation.



Faire une autre demande

Retrouvez les autres démarches liées au chèque énergie sur le site chequeenergie.gouv.fr 



PRATIQUEMENT, COMMENT ÇA SE PASSE ?

Si j'ai un ordinateur
ou un smartphone

Il apparaît l'écran suivant

Votre démarche

Temps estimé : entre 10 et 15 minutes

Munissez-vous au préalable des informations et documents suivants :

Votre téléphone portable (si vous n'en possédez pas, veuillez contacter l'Assistance Utilisateurs au numéro vert suivant : 0805204805,

Votre numéro de portable servira à vous envoyer un code de vérification d'identité que vous devrez recopier sur le portail de demande

L'ensemble des avis d'imposition sur les revenus 2022 (déclarés en 2023) des foyers fiscaux présents dans votre logement au 31/12/22

C'est le numéro fiscal présent sur la déclaration qui sera utile

Une pièce d'identité à votre nom au format numérique ;

Il vous sera demandé de joindre cette pièce numériquement dans le portail

Une facture ou attestation de contrat d'énergie de moins de 3 mois, en cours de validité, à votre nom au format numérique (facture d'électricité, de gaz ou de réseau de chaleur).

PRATIQUEMENT, COMMENT ÇA SE PASSE ?

Si j'ai un ordinateur
ou un smartphone

Je peux me faire aider pendant la
démarche !

- Appelez l'assistance pour les utilisateurs au **0 805 204 805** , et l'assistance utilisateur vous expliquera comment déposer votre demande
- Attention : vous avez affaire à un automate qui vous fait choisir une rubrique !
- Pour obtenir l'aide DIRECTE d'un conseiller, lorsqu'on vous propose de « taper sur 1 », « taper sur 2 »...

TAPEZ SUR 7

PRATIQUEMENT, COMMENT ÇA SE PASSE ?

Si je n'ai pas d'ordinateur ni
de smartphone

Je me procure un formulaire de demande

- En demandant à quelqu'un que je connais de le télécharger sur le site :

https://chequeenergie.gouv.fr/cms/api/uploads/Formulaire_2024.pdf

et de me l'imprimer

- Ou en me rendant dans une maison France Service qui peut le télécharger et me l'imprimer.

Avant de compléter le formulaire, je devrai appeler l'assistance utilisateur au numéro suivant : 0 805 204 805 (c'est gratuit) qui me

PRATIQUEMENT, COMMENT ÇA SE PASSE ?

Si je n'ai pas d'ordinateur ni
de smartphone

J'AI BESOIN DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Une pièce d'identité **en cours de validité** : les 2 côtés de ma carte d'identité (française ou européenne, ou titre de séjour photocopiés sur le verso d'un document), passeport,
- l'avis d'imposition 2022 du foyer fiscal au même nom et à la même adresse indiquant le numéro fiscal,
- Une facture d'énergie de moins de 3 mois, au même nom et à la même adresse que l'avis d'imposition, ou une attestation récente de contrat de mon fournisseur si par exemple je suis mensualisé

CES 3 DOCUMENTS DOIVENT AVOIR UN NOM IDENTIQUE ET UNE ADRESSE IDENTIQUE !

PRATIQUEMENT, COMMENT ÇA SE PASSE ?

Si je n'ai pas d'ordinateur ni
de smartphone

Je peux me faire aider pendant la
démarche !

- Appelez l'assistance pour les utilisateurs au **0 805 204 805** , et l'assistance utilisateur vous expliquera comment déposer votre demande
- Attention : vous avez affaire à un automate qui vous fait choisir une rubrique !
- Pour obtenir l'aide DIRECTE d'un conseiller, lorsqu'on vous propose de « taper sur 1 », « taper sur 2 »...

TAPEZ SUR 7

QUE SE PASSE-T-IL LORSQUE J'AI FINALISÉ MA DEMANDE ? (1/2)

- Vous recevrez en principe un mail ou un courrier postal vous indiquant le résultat de l'instruction de la demande, et en cas de rejet, le motif.
- Le gestionnaire du traitement peut demander de façon complémentaire l'envoi de justificatifs en cours de validité (titres de séjour par exemple)
- **Si la demande est acceptée**, vous recevez un chèque normalement le mois suivant pour une demande en ligne. Il faut compter 2 mois pour une demande via le formulaire papier.
- Lorsque vous recevez votre chèque, pour l'utiliser pour vous aider à payer votre facture d'énergie, vous devez l'envoyer à votre fournisseur d'énergie par courrier à l'adresse indiquée sur votre facture d'énergie. En cas de doute, contactez votre fournisseur d'énergie !
- **Si la demande a été rejetée** pour *pièce non conforme*, une nouvelle demande peut être faite : Il est donc tout particulièrement important :
 - de se faire accompagner pour tenter une seconde demande,
 - Et d'être extrêmement vigilant, à chaque étape de la demande, pour vérifier la conformité de chaque pièce.

QUE SE PASSE-T-IL LORSQUE J'AI FINALISÉ MA DEMANDE ? (2/2)

SI JE SUIS DEMANDEUR :

Je peux contacter l'assistance téléphonique si je ne suis pas sûr que ma demande a été reçue :

0 805 204 805

(Je tape ensuite sur 7 pour pouvoir parler directement à un conseiller)

Ou je peux aller dans une maison France Services ou auprès d'une association.

SI JE SUIS UNE STRUCTURE AIDANTE :

En cas de rejet sans explication suffisante, il faut recueillir les éléments de la demande de manière à les analyser, puis appeler l'assistance : à partir du numéro 0 805 204 805, taper le 7 pour parler directement à un conseiller.

En cas d'impossibilité de prise en compte de la demande pour des motifs autres que le plafond d'éligibilité, il faudrait étudier la possibilité d'une action coordonnée auprès du Ministère.

IL FAUT AIDER LE PLUS GRAND NOMBRE !

Début octobre, sur 1 million d'ayants droit potentiels, selon la DGFiP (direction générale des finances publiques), 30 000 nouveaux ayants droit avaient réussi à obtenir un chèque, et 1 500 bénéficiaires 2023 avaient pu obtenir un complément de chèque.



Nous militons pour que des structures sociales ou des associations dans le cadre de leurs prestations d'aide à l'accès au droit, écrivent public ... :

- forment les aidants potentiels

- communiquent auprès d'éventuels bénéficiaires pour les accompagner

Et cela avant la fin de cette année

COMMENT FAIRE EVOLUER LE DISPOSITIF vers plus de justice sociale ?

Il y a un véritable enjeu à faire remonter les difficultés au niveau ministériel, notre mouvement peut y contribuer.

Notre mouvement a proposé un dispositif qui permettrait d'alerter tous les ayants droits potentiels pour 2025 et 2026, voire améliorer la situation 2024. Et nous militons pour que l'accès à la plateforme numérique reste possible au-delà du 31 décembre 2024.

Les éléments que vous pourrez nous communiquer nous aideront à faire évoluer le taux d'usage du chèque énergie, un droit consacré par la loi, et aujourd'hui largement bafoué.

C'est notre mobilisation commune qui fera bouger les lignes !

LE TEMPS EST COMPTE POUR LA CAMPAGNE 2024

Il faut aller vers les bénéficiaires potentiels, en communiquant le plus largement possible !

Affichage, newsletters, répondeurs téléphoniques, permanences dédiées...

Le temps est compté pour la campagne 2024...

